

Mise à jour opérationnelle

Ressources pour le CS7, mise à jour des directives relatives au C19RM et exigences en matière d'EAHS

26 juin 2023

Table des matières

- [Cycle de subvention 7](#)
 - [Déposer une demande de financement : documents mis à jour](#)
 - [Établissement de la subvention : ressources et nouvelles exigences en matière de participation communautaire](#)
 - [Directives pour l'établissement des budgets des subventions : nouvelle formation en ligne](#)
- [Ressources relatives au C19RM mises à jour](#)
- [Obligations et orientations pour les bénéficiaires du Fonds mondial en matière de signalement et d'intervention concernant les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels](#)

Chères collègues, chers collègues,

Dans cette édition de la Mise à jour opérationnelle, nous partageons des ressources mises à jour et nouvelles pour le cycle de subvention 7 (CS7). Certains documents de la demande de financement ont été mis à jour en réponse aux difficultés rencontrées lors de la période 1 d'envoi des demandes de financement, notamment l'[Annexe sur les lacunes et les priorités](#)

[en matière de SRPS](#), l'[Annexe sur les priorités de financement de la société civile et des communautés les plus touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme](#), le [Tableau du paysage de financement](#), le [Document type de gestion des produits de santé](#) et ses [directives destinées aux utilisateurs](#).

Les ressources relatives à l'établissement de la subvention comprennent désormais une [vidéo](#) présentant les principaux changements apportés au CS7, un [Guide du Portail des partenaires](#), une [section révisée](#) sur le site Web du Fonds mondial et une nouvelle [formation en ligne](#) sur les directives révisées pour l'établissement des budgets. Nous mettons également l'accent sur les nouvelles exigences en matière de participation communautaire pendant l'établissement des subventions.

Le dispositif de riposte au COVID-19 continue d'aider les pays à adapter leurs financements pour la riposte au COVID-19 et à réinvestir ceux-ci dans les systèmes pour la santé et la préparation aux pandémies, de façon complémentaire avec les subventions du CS7. Les équipes de pays aideront les entités de mise en œuvre des financements C19RM à réaffecter leurs investissements pour la riposte au COVID-19 dans la surveillance, les laboratoires, l'oxygène, les agents de santé communautaires et la chaîne d'approvisionnement, dans une optique de préparation aux pandémies, comme l'indique la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) mise à jour.

En outre, nous rappelons aux bénéficiaires principaux, aux représentants des bénéficiaires et aux sous-bénéficiaires des ressources du Fonds mondial les [exigences en matière de signalement et d'intervention concernant les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels](#).

Nous vous remercions de votre participation et de votre engagement continu.

Bien cordialement,

Le Fonds mondial

Cycle de subvention 7 (CS7)

Déposer une demande de financement : documents mis à jour

Les documents de la demande de financement suivants pour le cycle de financement 2023-2025 ont été mis à jour en réponse aux difficultés rencontrées lors de la période 1 d'envoi des demandes de financement.

- **Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS.** Les instructions de l'[Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)) ont été clarifiées et des changements mineurs ont été apportés au document type. Les candidats ont pu envoyer la version originale de cette annexe pour la période 2 d'envoi des demandes de financement. La dernière version de cette annexe a été publiée le 12 mai 2023. La date de publication est indiquée sur la page de couverture, sous le titre de l'annexe.
- **Tableau du paysage de financement.** Le [Tableau du paysage de financement](#) contient un onglet « Health Products » (Produits de santé) qui a été modifié pour être plus facile à remplir. De petites anomalies ont également été rectifiées. Les candidats ont pu envoyer des versions antérieures de cette annexe pour la période 2 d'envoi des demandes de financement. Les pays qui envoient leur candidature à la période 3 sont encouragés à utiliser le document type mis à jour. La dernière version (1.4) du document type a été mise à jour le 24 avril 2023. Elle se trouve en haut de l'onglet « Instructions ».
- **Annexe sur les priorités de financement de la société civile et des communautés les plus touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme.** Nous avons mis à jour l'[Annexe sur les priorités de financement de la société civile et des communautés](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)) afin de préciser que les renseignements personnels des personnes représentant les organisations et les circonscriptions de la société civile ne doivent pas y être inclus. Seules les initiales d'une personne référente de chaque organisation ou circonscription sont exigées dans cette annexe. Les noms complets, les adresses électroniques ou tout autre renseignement personnel ne doivent pas être inclus.

Cela est maintenant précisé dans le document type. Assurez-vous d'utiliser, pour les demandes de financement de la période 3 et les suivantes, la dernière version du document type, soit celle du 22 juin 2023 (la date est indiquée à la première page, sous le titre de l'annexe).

- **Document type de gestion des produits de santé et Directives destinées aux utilisateurs.** Plusieurs éléments du [Document type de gestion des produits de santé](#) (DGPS) ont été mis à jour : les prix de référence (y compris une baisse importante du coût des traitements par TLD), les dimensions supplémentaires pour les moustiquaires imprégnées d'insecticide, l'option de paiement « initial » désactivée conformément aux récents changements dans les directives budgétaires, la feuille de calcul analytique ajoutée, le catalogue de produits mis à jour et la rectification des anomalies mineures et du formatage des cellules. Ces changements ont été reflétés dans une mise à jour des [Directives concernant le DGPS](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)).

Les candidats ont pu envoyer des versions antérieures du DGPS pour la période 2 d'envoi des demandes de financement. Les pays qui envoient leur candidature à la période 3 sont encouragés à utiliser le document type mis à jour. La dernière version (2.1) du document type a été mise à jour le 6 juin 2023. Elle se trouve dans les encadrés violets en bas de l'onglet « Setup » (Configuration) et est disponible sur le [site Web du Fonds mondial](#).

Établissement de la subvention : ressources et nouvelles exigences en matière de participation communautaire

Ressources sur l'établissement de la subvention

Les ressources suivantes sont maintenant disponibles pour soutenir les partenaires dans le pays :

- **Section sur l'établissement de la subvention sur le site Web du Fonds mondial.** La [section sur l'établissement de la subvention](#) sur le site Web du Fonds mondial a été mise à jour pour le CS7. Elle fournit une vue d'ensemble sur l'établissement de la subvention et collige les ressources à l'intention des bénéficiaires principaux, des instances de coordination nationale, des agents locaux du Fonds, des partenaires, de la société civile et des autres parties intéressées qui participent à l'étape de l'établissement de la subvention dans le cycle de vie de la subvention.
- **Nouvelle vidéo sur l'établissement de la subvention.** Une demande de financement envoyée au Fonds mondial par des pays candidats se traduit par une ou plusieurs subventions au terme d'une procédure appelée « établissement de la subvention ». Cette [nouvelle vidéo](#) résume les principaux changements apportés au processus d'établissement de la subvention pour le CS7 et la façon dont les bénéficiaires principaux, l'équipe de pays du Fonds mondial et d'autres partenaires dans le pays collaborent pour concevoir une subvention de qualité, prête à être mise en œuvre.
- **Guide du Portail des partenaires.** Les bénéficiaires principaux utilisent le Portail des partenaires du Fonds mondial pour consulter l'état d'avancement de l'établissement de la subvention, télécharger les documents et les formulaires partagés par le Fonds mondial, envoyer les documents de la subvention finaux et gérer les données sur les entités impliquées dans les subventions. Le [Guide du Portail des partenaires](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)) montre aux bénéficiaires

principaux comment accéder aux principales actions pour l'établissement de la subvention et mener ces actions à bien sur le Portail des partenaires.

Nouvelles exigences en matière de participation communautaire pendant l'établissement de la subvention

Une participation significative des représentants des communautés et de la société civile à la conception, à la mise en œuvre et au suivi stratégique des subventions est essentielle à l'atteinte des résultats programmatiques et à l'efficacité des ripostes aux maladies. Dans le cadre des nouvelles exigences du CS7, les instances de coordination nationale (ICN) doivent convoquer au moins deux réunions pendant l'établissement de la subvention pour que le récipiendaire principal puisse informer l'ICN et recevoir les commentaires de l'ICN et des représentants des communautés et de la société civile.

Nouvelle formation en ligne sur les Directives pour l'établissement des budgets des subventions

Une [formation en ligne](#) a été récemment mise à la disposition des entités de mise en œuvre des subventions. Cette ressource complémentaire offre des explications approfondies sur les nouvelles Directives pour l'établissement des budgets des subventions. Les nouvelles Directives pour l'établissement des budgets des subventions, disponibles sur le [site Web du Fonds mondial](#) et en usage depuis le 1^{er} février 2023, aident les candidats au CS7 à respecter les exigences budgétaires dans la préparation, l'examen et la mise en œuvre de leurs subventions.

À l'issue de cette formation en ligne, les candidats connaîtront les politiques et procédures financières du Fonds mondial, notamment l'élaboration des budgets pour les demandes de financement et les subventions, les critères d'éligibilité pour les dépenses de la subvention, les exigences en matière de suivi et les obligations de communication de l'information financière. À mesure que les directives sont mises à jour à chaque nouveau cycle de subvention, les principaux changements par rapport à la version de 2019 sont également mis en évidence.

[Cette formation](#) dure environ 20 minutes et est disponible sur [iLearn](#) en anglais. Les versions française et espagnole seront bientôt disponibles.

Ressources relatives au C19RM mises à jour

Le dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) continue d'aider les pays à adapter leurs financements pour la riposte au COVID-19 et à réinvestir ceux-ci dans les systèmes pour la santé et la préparation aux pandémies, de façon complémentaire avec les subventions du CS7. Les équipes de pays aideront les entités de mise en œuvre des financements C19RM à réaffecter leurs investissements pour la riposte au COVID-19 dans la surveillance, les laboratoires, l'oxygène, les agents de santé communautaires et la chaîne d'approvisionnement, dans une optique de préparation aux pandémies, comme il a été établi dans la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)).

Les documents suivants sont désormais disponibles pour aider les candidats faisant une demande auprès du C19RM pour l'intégration des fonds C19RM additionnels approuvés dans des subventions, les réinvestissements et la mise en œuvre.

- **Ce document en deux pages** ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)) résume les changements apportés au C19RM en 2023.
- Nous avons révisé les [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19 \(C19RM\)](#) ([English](#) | [Français](#) | [Español](#)) pour aider les candidats à transférer les fonds C19RM vers les infrastructures et les capacités des systèmes de santé pour la préparation aux pandémies. Des mises à jour ont été faites dans les domaines suivants :
 - **Priorités programmatiques** : Les Directives relatives au C19RM reflètent désormais la réorientation stratégique et les priorités techniques du C19RM, passant de la riposte d'urgence à une pandémie à des investissements à plus long terme qui renforcent les systèmes de santé et soutiennent la préparation aux pandémies.
 - **Demandes de financement C19RM supplémentaire** : Les orientations relatives aux demandes de financement C19RM supplémentaire reflètent les changements apportés aux i) exigences en matière d'approbation ; ii) exigences d'envoi ; et iii) processus d'examen et d'approbation.
 - **Cadre de performance** : Un cadre de performance propre au C19RM a été mis en place et sera requis pour les subventions qui ont reçu 20 millions de dollars US ou plus de fonds C19RM. Plus d'informations sur la façon d'intégrer le cadre de performance seront fournies prochainement.

- **Principes de fonctionnement clés** : Des ajustements ont été apportés en ce qui concerne les subventions éligibles pour la prolongation du C19RM, les délais d'utilisation des fonds C19RM, le réinvestissement des fonds C19RM 2021, la consolidation de plusieurs subventions C19RM pour la prolongation et la communication de l'information par le bénéficiaire principal.
- **Intégration des fonds C19RM dans les subventions du CS6** : L'intégration des fonds C19RM dans une période de mise en œuvre de la subvention se fait au moyen d'une révision du financement supplémentaire et seulement dans les subventions du CS6 (le financement C19RM ne peut pas être intégré dans les subventions du CS7). Les révisions visant à intégrer les fonds C19RM doivent être finalisées au plus tard le 30 novembre 2023. S'il est nécessaire d'envoyer un cadre de performance de la subvention C19RM (mentionné ci-dessus) pour une subvention, une révision supplémentaire peut être nécessaire à l'intégration du cadre de performance.
- **Réinvestissements des fonds C19RM** : Les orientations se concentrent sur le moment où les pays peuvent démontrer leur réorientation vers les priorités stratégiques C19RM.
- **Mise en œuvre** : Les nouveaux principes de prolongation sont reflétés dans les mises à jour.
- **L'Annexe 1 et les garanties de la gestion des risques** s'alignent sur les sections révisées des Directives relatives au C19RM détaillées ci-dessus.

Obligations et orientations pour les bénéficiaires du Fonds mondial en matière de signalement et d'intervention concernant les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels

Le Fonds mondial rappelle aux bénéficiaires principaux, aux représentants des bénéficiaires et aux sous-bénéficiaires des ressources du Fonds mondial les exigences en matière de signalement et d'intervention concernant les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Ces exigences doivent être intégrées dans les directives ou codes de conduite existants et dans tous les futurs contrats de réception, de décaissement ou de gestion des ressources du Fonds mondial. Plus d'informations en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#).